

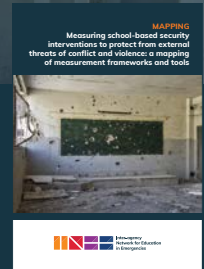


Note de Politique Générale

LA CARTOGRAPHIE DES MESURES DE SÉCURITÉ EN MILIEU SCOLAIRE

Mesurer l'impact sur l'accès à l'éducation et le bien-être psychosocial des apprenants

Ceci est le résumé et complément politique de l'exercice de cartographie sur la façon dont les acteurs de l'ESU et de la CPHA mesurent quatre catégories d'interventions de sécurité physique en milieu scolaire. Elles répondent aux menaces externes de conflit et de violence, ainsi que leur relation avec l'accès à l'éducation et le bien-être psychosocial des apprenants.



Quelles sont les mesures de sécurité en milieu scolaire et pourquoi sont-elles importantes ?

Dans le monde entier, l'éducation des enfants est perturbée en raison des risques et incidents de sécurité qui découlent des conflits armés et de la violence. L'insécurité peut être aiguë, ce qui entraîne des déplacements et des fermetures prolongées d'écoles. Elle peut également être sporadique ou chronique, et faire ainsi partie de la réalité quotidienne à laquelle les apprenants et les éducateurs doivent faire face. L'insécurité entrave l'accès à l'éducation et peut également affecter le bien-être psychosocial des apprenants et la qualité de l'environnement d'apprentissage en général.

Un large éventail de mesures de sécurité en milieu scolaire est mis en œuvre par l'éducation en situations d'urgence (ESU), la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (CPHA) et les acteurs du maintien de la paix, ainsi que par les communautés et les autorités, afin d'atténuer et de gérer les risques externes liés aux conflits armés et à la violence. Généralement, ces mesures se concentrent sur quatre types d'activités : la **sécurité physique des installations** (par exemple, les abris) ; la **gestion des risques de sécurité physique** (par exemple, les **systèmes d'alerte précoce**, les **exercices d'évacuation pour les menaces** liées aux conflits) ; la **prestation de services éducatifs d'urgence** en raison de l'insécurité (par exemple, l'ajustement des horaires/calendriers scolaires en fonction des modèles d'insécurité, la relocalisation des écoles, l'éducation à distance) ; la **sensibilisation** (par exemple, le dialogue avec les transporteurs d'armes, le suivi des attaques).

Bien qu'elles soient relativement limitées en termes d'échelle et de portée, les mesures de sécurité en milieu scolaire sont pertinentes pour les discussions actuelles et de longue date dans le domaine de la politique éducative, notamment :

- **Collaboration CPHA-ESU** : Les activités liées à la sécurité en milieu scolaire offrent aux praticiens de l'ESU et de la CPHA l'occasion de modéliser des approches entièrement intégrées qui soutiennent à la fois les objectifs de protection et d'éducation, et qui génèrent des données probantes sur les moyens d'améliorer la résilience globale de l'éducation dans des environnements instables.
- **Le lien entre l'humanitaire et le développement** : Les activités liées à la sécurité en milieu scolaire peuvent amener les décideurs politiques à considérer l'insécurité (menaces extérieures) comme un phénomène qui doit être géré et intégré dans des plans à long terme, plutôt que comme une crise temporaire nécessitant une intervention / réponse aux urgences. Trop souvent, les conflits et l'insécurité sont omniprésents et prolongés ; c'est pourquoi des mesures d'atténuation doivent être incluses et dotées de ressources dans les plans à long terme, même si des efforts sont en cours pour mettre fin aux conflits et à l'insécurité et les empêcher d'apparaître.

En quoi consiste la cartographie et à qui peut-elle être utile ?

Si de nombreux types d'activités scolaires liées à la sécurité sont mis en œuvre dans les zones touchées par les conflits armés et la violence, il n'est pas clair si et comment les différents acteurs mesurent l'impact de ces interventions sur l'accès à l'éducation et sur le bien-être psychosocial des apprenants.

Pour éclairer cette question, l'axe de travail sur les systèmes éducatifs sûrs et résilients du Réseau inter-agences pour l'éducation en situations d'urgence (INEE) a commandé une cartographie des cadres et outils de mesure appliqués aux quatre types d'activités de sécurité en milieu scolaire décrits ci-dessus, et un examen de leur lien avec les cadres et outils de mesure utilisés pour l'accès à l'éducation et le bien-être psychosocial des apprenants. La cartographie serait utile dans les secteurs de l'ESU et de la CPHA en particulier pour:

- les acteurs qui cherchent à renforcer les cadres et les pratiques de suivi et d'évaluation pour protéger l'éducation contre les attaques ; et
- les acteurs qui cherchent à développer ou à améliorer les programmes intégrés de la CPHA-ESU au niveau des écoles dans les zones touchées par les conflits armés et la violence.

La cartographie s'est appuyée sur une analyse documentaire et des entretiens avec des informateurs clés réalisés entre mai et juillet 2020. Il y a eu des limites à cette cartographie. Premièrement, bien qu'elles n'aient pas été trouvées, il est probable que de nombreuses évaluations de projets dans ce domaine existent dans les bibliothèques internes des agences qui ne sont pas accessibles au public. Deuxièmement, les définitions du projet ont limité la portée de la littérature pertinente de la CPHA, car une grande partie de celle-ci se concentre sur la violence interpersonnelle et la violence contre les enfants et les jeunes dans les écoles et les foyers. Enfin, la pandémie COVID-19 a influencé le temps que les praticiens ont pu consacrer au projet.

Principales conclusions

- La cartographie a permis de trouver une multitude de messages, de notes d'orientation et d'indicateurs sur les sujets d'intérêt. Toutefois, si les conseils des praticiens décrivent généralement ce qui doit être mesuré, ils ne donnent pas beaucoup d'indications sur la manière de le faire. Il y a également un manque d'orientation spécifique au genre.
- La cartographie a révélé que, alors que les acteurs de l'ESU et de la CPHA progressent en matière de coordination multisectorielle et de cadres communs pour les réponses et le plaidoyer, les programmes et les méthodes de recherche intersectorielle sont à la traîne. Les programmes et projets de l'ESU et de la CPHA ont également des objectifs incongrus, ce qui constitue un défi pour la conception de la recherche.
- La cartographie n'a trouvé aucune étude dans le domaine public qui mesure la relation spécifiée entre les mesures liées à la sécurité et l'accès à l'éducation et/ou au bien-être psychosocial.

Trois recommandations clés pour l'ESU, les praticiens de la protection de l'enfance et les donateurs

- 1. Faire progresser la collaboration CPHA-ESU :** Encourager et piloter des projets intégrés CPHA-ESU en utilisant des cadres de résultats communs pour tester les liens de causalité entre différents types d'interventions. Le cadre de coordination partagé qui a émergé du travail de collaboration du Cluster éducation mondial et du Domaine de responsabilité de la protection de l'enfant peut soutenir cette collaboration, y compris en matière de évaluation.

- 2. Développer un programme de recherche intersectoriel sur la protection de l'éducation contre les attaques :** Il existe une multitude d'actions recommandées pour protéger l'éducation contre les attaques, notamment par le biais des types d'activités examinées dans cette cartographie et dans le travail de la Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques. Il existe également une multitude de listes d'indicateurs et de conseils de la CPHA et de l'ESU, mais il n'existe pas de programme de recherche intersectoriel qui produise des preuves de l'impact et des liens de causalité entre les différentes interventions. Les acteurs de la CPHA et de l'ESU pourraient être incités, notamment par les donateurs, à mettre en œuvre et à mesurer systématiquement ces activités au niveau des projets, dans le but de créer une plateforme de données probantes comprenant des méthodes d'évaluations.

- 3. Améliorer les méthodes d'évaluations des programmes visant à renforcer la sécurité et le bien-être psychosocial des apprenants.** Ajouter aux outils d'évaluations basés sur les perceptions auto-déclarées de la sûreté et de la sécurité, des mesures objectives et normalisées. Utiliser des outils de mesure plus rigoureux pour examiner le bien-être psychosocial des apprenants dans le cadre de projets de sécurité physique en milieu scolaire. Lorsque de tels outils ne sont pas disponibles, financer l'essai et le renforcement des outils évolutifs. Améliorer une optique de mesure spécifique au genre en employant des méthodes mixtes de conception de la recherche, plutôt que de se fier uniquement à la désagrégation des données.